



INSTITUT LUXEMBOURGEOIS DE RÉGULATION

Secteur Fréquences

Résultat de la consultation publique ouverte du 21 novembre 2011 jusqu'au 22 décembre 2011 sur le projet de règlement déterminant le plan d'allotissement et d'attribution des ondes radioélectriques (plan des fréquences).

Janvier 2012

L'Institut a reçu une seule contribution d'Orange Communications Luxembourg S.A. dans le cadre de cette consultation publique.



P54

Copres		Et. économiques	
Direction	✓	Énergie	
Juridique		Télécom	
Fréquences		Postal	
Comptabilité		Informatique	
16 DEC. 2011			
No. L 70843			
Original		Et. économiques	
Secr. de Direction		Énergie	
Juridique		Télécom	
Fréquences	✓	Postal	✓
Comptabilité		Informatique	

Institut Luxembourgeois de Régulation
45 allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Luxembourg, le 12 décembre 2011

Objet: Consultation publique relative au projet de règlement déterminant le plan d'allotissement et d'attribution des ondes radioélectriques (plan des fréquences) en vertu de l'article 5 (1) de la loi du 30 mai 2005 portant organisation de la gestion des ondes radioélectriques

Monsieur,

Faisant suite à la consultation publique sous objet, nous avons le plaisir de vous soumettre par la présente nos commentaires relatifs aux modifications apportées par le projet de règlement tel que décrit dans la consultation publique.

Nous vous confirmons que la société Orange Communications Luxembourg S.A. a accueilli de manière favorable le projet de règlement déterminant le plan d'allotissement et d'attribution des ondes radioélectriques (plan des fréquences) en vertu de l'article 5 (1) de la loi du 30 mai 2005 portant organisation de la gestion des ondes radioélectriques.

Nous restons bien évidemment à votre entière disposition pour toute question complémentaire que vous auriez.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.


Sophie CHABANE
Legal & Regulatory Manager


Jeannot GRETHEN
Director
Sales, Distribution & Regulatory affairs